

N° 2023-48- Décision du Président

Attribution du marché relatif à la réalisation d'une étude sociale et d'un plan d'action opérationnel sur le territoire de la Tarentaise

Le Président de la Communauté de Communes Haute-Tarentaise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions du Président ;

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-54 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

DECIDE

ARTICLE 1 – De valider le marché relatif à la réalisation d'une étude sociale et d'un plan d'actions opérationnel sur le territoire de la Tarentaise, avec la SAS ITHEA CONSEIL pour un montant de 31 375 euros HT.

ARTICLE 2 – De signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 – Le président de la communauté de communes de Haute-Tarentaise est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 - Pour extrait conforme certifié par le Président qui transmet à Monsieur le préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Sées, le 11 septembre 2023

Yannick AMET

Président

